



**Présentation du programme mondial de
conformité de Flywire Corporation en matière
de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC)
et le financement du terrorisme (FT)**

Flywire Corporation | 141 Tremont Street, Boston, MA 02111, États-Unis
v.3.1 Janvier 2025

Table des matières

Introduction	3
Programme de conformité	4
Politiques, procédures et contrôles internes	5
Responsable de la conformité	5
Revue indépendante périodique	6
Programme de connaissance du client (KYC), y compris les personnes politiquement exposées (PPE) et les bénéficiaires effectifs (UBO)	7
Formation	8
Gouvernance	9
Évaluation des risques	9
Politique mondiale en matière de sanctions	10
Contrôle des transactions	10
Déclarations réglementaires	11
Programme de lutte contre la fraude	12
Conservation des documents	12

Introduction

L'entreprise Flywire Corporation, par l'intermédiaire de ses filiales¹ (collectivement, Flywire) est immatriculée en tant que prestataire de services de paiement ou entreprise de services monétaires (« ESM ») dans l'Union européenne (via notre licence lituanienne au titre du passeport européen), au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, à Hong Kong et à Singapour. Par conséquent, Flywire est soumise à un ensemble diversifié d'exigences réglementaires dans ces juridictions. En plus de sa diversité géographique, Flywire est exposée à la diversité des marchés via le traitement de paiements internationaux et nationaux dans les secteurs de l'éducation, des soins de santé, du voyage et des transactions entre entreprises (« B2B »). Flywire ne traite pas de transactions en espèces et ne sert pas les clients des secteurs du jeu, de l'industrie pour adultes, du cannabis ou des monnaies/actifs virtuels (entre autres).

Ce document présente les mesures mises en œuvre par Flywire afin d'assurer l'efficacité de son programme mondial de conformité. Flywire ne dispose pas d'un programme de conformité uniforme et adapte ses procédures afin de répondre aux exigences locales applicables. Quelle que soit la juridiction concernée, Flywire ne contreviendra pas sciemment aux obligations de conformité ou aux exigences réglementaires et s'efforce de respecter non seulement la lettre, mais également l'esprit de la loi.

En tant qu'entreprise cotée en bourse (Nasdaq Global Select Market : FLYW) ayant son siège aux États-Unis, Flywire, par l'intermédiaire de ses filiales internationales, maintient un programme de conformité destiné à assurer le respect de la Bank Secrecy Act de 1970 (« BSA ») ainsi que des exigences mondiales en matière de conformité aux législations contre la criminalité financière dans les juridictions où elle opère. La BSA et d'autres réglementations internationales (collectivement, la « législation LBC ») exigent des institutions financières qu'elles identifient et signalent les activités potentielles de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, les concordances effectives avec les sanctions, les activités illégales et certaines autres transactions suspectes effectuées par ou à travers l'entreprise. La législation LBC impose également aux entités Flywire de tenir et conserver certains registres concernant les clients, les transactions et les comptes. Flywire a mis en œuvre les normes établies par le Groupe d'action financière (« GAFI ») dans chacune des juridictions où elle opère, ainsi que toute norme locale plus contraignante que celles du GAFI.

¹ Le présent aperçu du programme de conformité en matière de criminalité financière décrit le programme applicable à Flywire Corporation et à ses filiales, y compris : Flywire Payments Corp (États-Unis), Flywire Global Corp (États-Unis), Flywire Payments Canada, Inc., Flywire Payments Ltd (Royaume-Uni), Flywire Europe, UAB, Flywire (Singapore) Pte. Ltd., Flywire Hong Kong Limited et le groupe Cohort Go.

Le programme de conformité

Le programme de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) de Flywire comprend, notamment, les composantes suivantes :

1. Politiques et procédures formalisant les exigences du programme LBC/FT ;
2. La désignation d'une personne chargée de superviser la conformité au programme LBC/FT ;
3. Une revue indépendante périodique du programme LBC/FT ;
4. Programme de connaissance du client (KYC) ;
5. La formation du personnel approprié en matière de leurs responsabilités au titre du programme LBC/FT ;
6. La gouvernance ;
7. L'évaluation des risques de conformité LBC/FT et la mise à jour du registre des risques ;
8. Politique mondiale en matière de sanctions ;
9. Contrôle des transactions ;
10. Déclarations réglementaires ;
11. Programme de lutte contre la fraude et ;
12. Conservation des documents

1) Politiques, procédures et contrôles internes

Dans les pays et territoires où Flywire exerce ses activités, la réglementation exige que les institutions financières concernées mettent en place des programmes écrits, fondés sur les risques et raisonnablement conçus pour empêcher que leurs activités ne soient utilisées à des fins criminelles. Flywire maintient des politiques, des procédures et des contrôles internes qui régissent le programme LBC/FT, tant au niveau mondial qu'au niveau local. Le cas échéant, des procédures locales sont mises en œuvre pour compléter le programme mondial et garantir la conformité de Flywire aux lois locales en matière de LBC/FT. Bien que les procédures locales soient élaborées et gérées dans chaque pays par les responsables régionaux de la conformité, leur exécution peut être effectuée depuis d'autres juridictions. Certaines fonctions de conformité au sein de Flywire opèrent selon un modèle similaire, en s'appuyant sur l'expertise des équipes mondiales, tout en étant placées sous la supervision et l'approbation du personnel de conformité local. Ce modèle permet à Flywire d'harmoniser ses processus de conformité à l'échelle de l'entreprise tout en respectant les exigences légales locales, assurant ainsi un niveau minimal de supervision de la conformité dans chaque pays et territoire où Flywire exerce ses activités.

2) Responsable de la conformité

Pour assurer l'efficacité du programme de conformité en matière de criminalité financière, les entités de Flywire désignent une personne disposant des connaissances suffisantes pour exercer les fonctions de responsable de la conformité [régional] ou de responsable du signalement en matière de blanchiment de capitaux (« MLRO ») et lui fournissent les ressources nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Ce rôle constitue l'un des piliers d'un programme de conformité efficace.

Le directeur de la conformité (« CCO ») de Flywire est responsable de la gestion et de la supervision du programme LBC/FT. La fonction de CCO dispose des ressources nécessaires pour mettre en œuvre et maintenir efficacement le programme LBC/FT de Flywire, ainsi que de l'indépendance et de l'autorité requises pour ce faire. Le CCO favorise également une culture encourageant le traitement rapide et approprié des questions de conformité. Les responsabilités du CCO incluent, sans s'y limiter :

- Veiller à ce que le programme LBC/FT de Flywire soit mis à jour, le cas échéant, afin de refléter les modifications des lois, réglementations et directives applicables ;
- Veiller à ce que les ressources soient correctement allouées et que les éléments significatifs du programme LBC/FT de Flywire soient mis en œuvre de manière efficace ;
- Veiller à ce que les rapports réglementaires soient transmis et que les documents soient conservés conformément à la législation en vigueur ;
- Donner suite à toute demande émanant des autorités compétentes, avec l'assistance d'un conseil juridique si nécessaire ;

- Assurer la coordination avec les examinateurs et y répondre lors des revues réglementaires ;
- Veiller à ce que les enregistrements et autorisations nationaux, internationaux et locaux appropriés (le cas échéant) soient dûment maintenus ;
- Veiller à ce que le programme de conformité de Flywire soit soumis à une évaluation indépendante continue et appropriée, le cas échéant ;
- Veiller à ce qu'une formation appropriée relative au programme LBC/FT soit assurée pour les employés ;
- Rendre compte à la direction générale et au conseil d'administration de Flywire, en temps utile et de manière continue, des changements significatifs apportés au programme LBC/FT de Flywire, y compris les changements importants concernant : les nouvelles exigences réglementaires ; la mise en œuvre de nouvelles initiatives significatives ; les questions significatives de conformité LBC/FT (par exemple, les risques identifiés pouvant ne pas être entièrement atténués par les procédures LBC/FT existantes) ; les résultats des audits, des examens internes et des examens réglementaires ; les changements apportés au profil de risque LBC/FT ; les déclarations d'opérations suspectes (« DOS »)² importantes ; ainsi que tout enjeu significatif avec les autorités réglementaires.

Tout en conservant la responsabilité globale du programme LBC/FT, le CCO peut déléguer, à sa discrétion, la responsabilité de la gestion et de la supervision dudit programme. Cette délégation peut inclure d'autres départements de Flywire ainsi que la désignation et l'habilitation de directeurs régionaux de la conformité dans les Amériques, l'EMEA et l'APAC, afin de permettre une réactivité continue tout en bénéficiant de l'expertise régionale.

3) Revue indépendante périodique

La revue indépendante périodique constitue un autre pilier d'un programme efficace de conformité en matière de criminalité financière. Flywire fait réaliser son programme LBC/FT par un auditeur tiers indépendant de premier plan au moins tous les deux ans, si la réglementation le permet, ou plus fréquemment, généralement une fois par an. La revue et les tests indépendants comprennent : (1) une vérification des procédures internes ; (2) un examen de la surveillance et du reporting des transactions ; (3) une vérification du système de tenue des registres ; (4) une analyse visant à déterminer si le ou les responsables de la conformité désignés ont rempli leurs fonctions de manière appropriée ; et (5) la documentation du champ d'application des procédures de test effectuées. La revue indépendante périodique est partagée chaque année avec le conseil d'administration de Flywire, lequel, avec les responsables de la conformité désignés, est chargé de traiter toute conclusion ou recommandation.

²L'acronyme « DOS » est utilisé tout au long de ce document et peut être utilisé de manière interchangeable avec d'autres acronymes internationaux de signalement d'activités suspectes, tels que SAR, STR ou SMR.

Les résultats de la revue indépendante peuvent être partagés avec les banques ou institutions financières auxquelles Flywire fait appel dans le cadre de la gestion proactive de ses relations bancaires stratégiques, lorsque cela est approprié. Flywire fait examiner ses opérations par un auditeur indépendant aux États-Unis, dans l'Union européenne, au Royaume-Uni, au Canada, en Australie, à Singapour, à Hong Kong et en Nouvelle-Zélande.

Flywire procédera également à des revues indépendantes périodiques lorsqu'elle obtiendra des licences dans de nouveaux pays ou territoires.

4) Programme de connaissance du client (KYC), y compris les personnes politiquement exposées (PPE) et les bénéficiaires effectifs ultimes (UBO)

Dans le cadre de ses exigences de conformité en matière de criminalité financière, Flywire maintient également un programme KYC afin de vérifier l'identité des clients et de s'assurer qu'ils ne sont pas soumis à des sanctions ni à d'autres restrictions ou interdictions concernant l'envoi ou la réception de paiements. Conformément aux meilleures pratiques, Flywire collecte les informations pertinentes et les vérifie au moyen de plusieurs bases de données mondiales dans l'outil KYC tiers de Flywire avant d'ouvrir un compte client.

Flywire obtiendra des informations destinées à vérifier l'existence de l'entité, les produits et services fournis, la structure de propriété et ses dirigeants, et effectuera une vérification par rapport aux listes de sanctions mondiales. Dans le cadre du processus KYC, Flywire peut demander aux clients potentiels leurs limites de crédit commercial et des références, les coordonnées des comptes bancaires, effectuer une vérification du site web et de ses informations publiques, ainsi que d'autres vérifications documentaires et analyses de diligence (par exemple, rapports dans les médias). Flywire peut effectuer une visite des locaux. Pour certaines entreprises à haut risque, Flywire effectue une diligence raisonnable supplémentaire (parfois appelée « diligence raisonnable renforcée ») pouvant inclure les relevés bancaires des trois mois précédents, le bilan et le compte de résultat, l'historique de crédit, les relevés de carte de crédit ou de traitement ACH actuels, une lettre de référence bancaire et des références commerciales. Si les informations fournies par le client potentiel sont incomplètes, inexactes ou incohérentes, Flywire peut demander des documents supplémentaires ou des réponses à des questions visant à clarifier des points relatifs à l'activité et aux objectifs des paiements (entre autres).

Flywire collectera également, pour les personnes politiquement exposées (PPE) et leurs proches associés, toute information, y compris la diligence raisonnable renforcée nécessaire.

Flywire agit ainsi pour atténuer le risque de corruption. Ces précautions ne visent pas à empêcher l'ouverture de comptes par des PPE, mais elles permettent de déterminer le niveau de risque associé.

Flywire atténue les risques que présentent les PPE de plusieurs manières, notamment en identifiant les bénéficiaires effectifs des entités juridiques concernées, en recueillant directement des informations auprès du titulaire du compte et des bénéficiaires effectifs, en effectuant une revue des médias négatifs, en vérifiant l'emploi et le pays de résidence, et en identifiant l'objectif du compte. Lorsqu'un PPE est identifié, le responsable de la conformité désigné ou son délégué examine la relation avec le compte et analyse les risques afin de déterminer si Flywire entamera ou poursuivra sa relation avec le PPE.

Au moment de l'ouverture d'un compte pour un client personne morale, Flywire identifie tous les bénéficiaires effectifs ultimes qui détiennent, directement ou indirectement, une participation de 25 % ou plus dans le capital du client personne morale, ainsi que toute personne ayant des responsabilités significatives dans le contrôle, la gestion ou la direction du client personne morale. Si personne ne détient 25 % ou plus de l'entité concernée, Flywire peut analyser les contrôleurs ou les gestionnaires de l'entité, afin de remplacer les informations autrement recueillies lors de l'analyse des bénéficiaires effectifs. Pour garantir des normes mondiales uniformes et élevées, Flywire tend à inclure de manière large toutes les informations pertinentes dans le cadre de la collecte d'informations sur les bénéficiaires effectifs. Flywire effectue également, selon le cas, des recherches médiatiques négatives sur les bénéficiaires effectifs ou les contrôleurs, au moyen de recherches par mots-clés conçues pour révéler d'éventuels antécédents négatifs de ces personnes.

Si Flywire ne peut pas vérifier l'identité de la personne ou de l'entité souhaitant devenir client, Flywire dispose de procédures permettant de déterminer s'il convient d'ouvrir le compte, les conditions d'utilisation applicables lors de l'ouverture, le moment de clôturer le compte et le moment de déposer, si nécessaire, une déclaration d'opération suspecte (DOS), afin de se conformer aux réglementations locales.

Après l'intégration des clients, Flywire effectuera une surveillance continue basée sur le risque et, si nécessaire, prendra des mesures correctives pouvant aller jusqu'à la résiliation de la relation. Flywire peut mettre fin à la relation si le client présente un risque accru ou ne respecte pas le contrat, et si les notifications préalables de préoccupations et l'échec des mesures correctives ne sont pas pris en compte. Tout au long de la relation avec ses clients, Flywire procédera périodiquement à une nouvelle procédure KYC en cas de changement de propriété, de liquidation de compte ou autre, afin de se conformer à la réglementation ou aux exigences raisonnables de ses partenaires bancaires.

5) Formation

La formation en matière de conformité est également l'un des piliers de l'efficacité du programme de conformité de Flywire en matière de criminalité financière. En tant qu'entreprise de paiement agréée, Flywire est tenue de mettre en place un programme de formation initiale et continue pour les employés. Ce programme doit être raisonnablement conçu pour garantir que l'entreprise s'acquitte de ses responsabilités en vertu des régimes réglementaires internationaux, et pour sensibiliser le personnel aux obligations que l'entreprise doit respecter afin de se conformer aux lois applicables.

Flywire exige que ses employés nouvellement embauchés suivent une formation sur la conformité LBC/FT/Fraude. Les employés doivent également suivre une formation annuelle de perfectionnement dans le cadre du programme mondial de formation des employés sur la conformité LBC/FT/Fraude. La formation sur la conformité LBC/FT/Fraude est disponible via le système de gestion de l'apprentissage tiers de Flywire et est obligatoire pour tous les employés et sous-traitants. Les employés disposent de 30 jours à compter de la date à laquelle les modules de formation leur sont assignés pour les achever.

La formation comprend : (i) un aperçu des règles et réglementations pertinentes ; (ii) une présentation des typologies liées à la LBC, aux sanctions et à la fraude ; (iii) des exemples concrets et des études de cas ; et (iv) une formation basée sur des scénarios. Les employés doivent réussir l'épreuve de contrôle des connaissances pour valider le cours. Flywire gère la formation jusqu'à son achèvement complet. Les employés qui n'achèvent pas la formation requise seront remontés à la direction générale. Le non-achèvement de la formation requise peut entraîner une restriction de l'accès aux systèmes de Flywire et d'éventuelles mesures disciplinaires.

6) Gouvernance

Afin de garantir que les décisions relatives au Programme LBC/FT de Flywire sont dûment validées, Flywire met en œuvre et maintient un programme de gouvernance composé des conseils d'administration et des comités de surveillance de Flywire Corporation et des entités opérationnelles, qui examinent et approuvent les mises à jour ou modifications apportées au Programme LBC/FT. Les mises à jour importantes des politiques du Programme LBC/FT de Flywire ne sont mises en œuvre qu'après examen et approbation par le comité de gouvernance ou le conseil d'administration compétent.

7) Évaluation des risques

Le programme de Flywire est avant tout fondé sur le risque. Il est conçu pour répondre aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme spécifiques à Flywire. Flywire a réalisé et tient à jour une évaluation écrite des risques de LBC/FT. L'évaluation des risques est réexaminée et mise à jour environ une fois par an, ou lorsqu'elle est déclenchée par des changements significatifs concernant les produits, services, clients ou la géographie. Toute modification des risques évalués peut alors entraîner les changements nécessaires dans le programme de conformité. Conformément aux meilleures pratiques et aux normes du secteur, le responsable de la conformité soumet l'évaluation documentée et le programme de conformité écrit au conseil d'administration environ une fois par an pour examen et approbation ou revalidation. Après approbation ou revalidation par le conseil d'administration, le responsable de la conformité désigné communiquera de manière appropriée avec le personnel et assurera leur formation sur tout changement apporté au programme. Le responsable de la conformité désigné assure la conservation de l'évaluation des risques documentée, qui est à la disposition des régulateurs et des partenaires bancaires ou commerciaux, selon les besoins, pour examen.

8) Politique mondiale en matière de sanctions

Flywire se conforme aux lois et réglementations relatives aux sanctions économiques dans les juridictions où elle exerce ses activités, y compris celles imposées et appliquées par l'Office of Foreign Assets Control (« OFAC ») du département du Trésor des États-Unis, par les Nations Unies, l'Union européenne, l'Office of Financial Sanctions Implementation (« OFSI ») du Royaume-Uni et par d'autres régimes de sanctions applicables là où Flywire est une entité agréée. Ces réglementations interdisent, entre autres, de fournir des services ou de réaliser des transactions avec des individus ou des entités ciblés par des programmes de sanctions applicables. Pour se conformer aux réglementations en matière de sanctions, Flywire refuse d'intégrer en tant que clients des personnes sanctionnées, refuse de traiter les transactions impliquant des personnes sanctionnées ou des pays sanctionnés, et veille à ce que les fonds en sa possession ou sous son contrôle dans lesquels une personne sanctionnée a un intérêt soient gelés (« bloqués ») ou refusés et signalés aux autorités compétentes conformément aux exigences réglementaires. Tous les clients, y compris leurs bénéficiaires effectifs et les personnes qui les contrôlent, sont scrutés par rapport aux listes de sanctions applicables avant d'établir une relation d'affaires et de manière continue. De même, les payeurs et autres parties concernées sont vérifiés en temps réel par rapport aux listes de sanctions applicables dans l'outil tiers de filtrage des sanctions de Flywire. Lorsqu'un rapprochement potentiel avec des sanctions est identifié, les transactions sont systématiquement suspendues et examinées par le personnel de conformité de Flywire pour examen et décision appropriée.

Conformément à sa politique, Flywire interdit toute activité impliquant des individus, des entités ou des partenaires établis dans des juridictions faisant l'objet de sanctions globales. À ce jour, les pays soumis à des sanctions globales sont les suivants :

- Cuba
- Iran
- Corée du Nord
- Les territoires ukrainiens de Crimée, de la République populaire de Louhansk (RPL) et de la République populaire de Donetsk (RPD).

En outre, Flywire ne traite pas les paiements impliquant la République du Soudan, la Syrie, la Fédération de Russie et la République de Biélorussie.

9) Contrôle des transactions

Flywire assure le contrôle des transactions en se basant sur les risques. Conformément à son processus d'intégration KYC, Flywire utilise un système tiers pour contrôler les transactions des payeurs impliquant le client onboardé. Le système de contrôle des transactions est conçu pour identifier les transactions qui sont : (1) complexes ; (2) inhabituellement importantes ; (3) faisant partie d'un schéma inhabituel de transactions ; et/ou (4) semblent ne pas avoir de finalité économique apparente ou légale visible.

Le système de contrôle des transactions, utilisant les paramètres que Flywire définit, contrôle : (1) le volume, (2) la vitesse et (3) la valeur des transactions. Par exemple, le système génère une alerte : (1) lorsque le volume des transactions dépasse un nombre spécifié et/ou une limite en USD au cours d'une journée ; (2) lorsqu'un nombre spécifié de paiements est effectué au cours d'une période donnée ; ou (3) lorsqu'une valeur cumulée dépasse la limite spécifiée en USD attribuée à un seul payeur sur une base annuelle. Flywire révise périodiquement ses règles de contrôle des transactions et les modifie en fonction des risques liés à la LBC/FT. Dans certains cas, des procédures et règles de contrôle renforcées peuvent être mises en place pour certaines combinaisons transactionnelles et régionales.

Flywire dispose d'un système de contrôle des alertes à plusieurs niveaux. Lors de la réception d'une alerte, les examinateurs de niveau 1 l'analysent et évaluent s'il convient de l'escalader au niveau 2. Lorsqu'une alerte est escaladée au niveau 2, l'examineur de niveau 2 examine l'alerte escaladée afin de déterminer s'il faut déposer une déclaration d'opération suspecte (DOS). Flywire conserve des documents suffisants pour permettre, si nécessaire, la reconstitution des transactions et de l'activité des clients conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

10) Déclarations réglementaires

Dans le cadre de son Programme LBC/FT, ainsi que de ses fonctions de conformité en matière de criminalité financière et de surveillance de la fraude, Flywire maintient un programme de reporting réglementaire (le « Programme de reporting »). Le Programme de reporting fournit des directives concernant le dépôt des rapports réglementaires requis par les différents gouvernements dans le monde entier. La méthode et la fréquence des rapports varient en fonction des exigences locales.

Les transactions à signaler, y compris les transactions suspectes, sont signalées conformément aux lois LBC applicables. Tout soupçon raisonnable d'activité de blanchiment de capitaux doit être signalé au responsable de la conformité désigné, conformément à la politique interne de Flywire. Flywire maintient également un système de signalement interne permettant à tout employé de signaler une activité suspecte sans crainte de représailles.

Flywire n'accepte pas, ne transporte pas et ne reçoit pas directement de monnaie physique. Par conséquent, bien que Flywire soit informée de l'obligation de déposer des rapports sur les transactions en devises aux États-Unis pour les transactions en espèces d'un montant supérieur à 10 000 \$ US (et des exigences similaires dans d'autres pays ou territoires), ces exigences ne s'appliquent pas à l'activité de Flywire.

11) Programme de lutte contre la fraude

Le Programme de lutte contre la fraude de Flywire est conçu pour prévenir, détecter et signaler les paiements induits par fraude. Le Programme de lutte contre la fraude met l'accent sur la sensibilisation, la surveillance de la fraude, les contrôles de la fraude et la collaboration continue avec les forces de l'ordre, les partenaires des institutions financières et les organisations de défense des consommateurs. Ce programme est soutenu par les principaux processus de conformité de Flywire, ainsi que par un modèle tiers d'intelligence artificielle (IA) conçu pour apprendre continuellement des données passées afin de détecter les comportements inappropriés. De plus, le personnel de conformité de Flywire effectue des évaluations, et les clients/payeurs qui manifestent des comportements inappropriés peuvent faire l'objet d'une interdiction.

12) Conservation des documents

Flywire conserve les dossiers des clients pendant au moins cinq ans après la clôture de la relation. Ces dossiers comprennent notamment : les informations d'identification, la description des documents utilisés, les méthodes de vérification de l'identité du client, ainsi que la résolution de toute divergence. Si un client potentiel est refusé, Flywire conserve la documentation pendant au moins sept ans afin de garantir que toute demande future pourra être examinée à la lumière de la demande précédente. Les dossiers et documents du Programme LBC/FT de Flywire sont conservés au minimum pendant la période requise par la loi ou la réglementation applicable dans le pays ou territoire concerné.